

Réunion de la Commission de Suivi de Site de SENITA LOGISTICS

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
À la Préfecture des Deux-Sèvres
Jeudi 5 mars 2026 – 10h30**

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

M. VAUTIER
M. PASCAUD
Mme NICOLAY

Secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres
Inspecteur ICPE unité bi-départementale 17/79, DREAL
Responsable de la subdivision Risques Accidentels unité bi-départementale 17/79, DREAL
Unité Planification-Risques, DDT
Service des Sécurités – préfecture des Deux-Sèvres

M. BON
Mme CARCOUËT

Collège « Élus »

M. JOYEUX
M. MAUFFREY

Élu de la commune de Saint-Symphorien
Conseiller départemental

Collège « Riverains »

M. MARTELIERE
Mme MORTIER

Co-gérant - Entreprise SOMEBAT
Responsable du service sécurité environnement -Entreprise
POUJOLAT

Collège « Exploitants »

Monsieur le Responsable HSE De Sangosse/SENITA LOGISTICS

Collège « Salariés »

Monsieur B.

Entreprise SENITA LOGISTICS

Collège « Personnalités qualifiées »

Lieutenant SEGHROUCHNI

SDIS 79

Autres Participants

Monsieur le Directeur
M. JARRIAULT
M. BILLAUDEAU
Mme CHAMPAGNE

SENITA LOGISTICS
Maire de Granzay-Gript
Instructeur ICPE, Préfecture des Deux-Sèvres
Cheffe du Bureau de l'environnement, Préfecture des
Deux-Sèvres
Bureau de l'environnement - Préfecture des Deux-Sèvres

Mme ZANETTI

Ordre du jour

- Présentation du bilan 2025 par l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan 2025 par l'exploitant
- Questions diverses

10 heures 30— Début de la réunion

1. Présentation du bilan 2025 par l'inspection des installations classées

M. PASCAUD rappelle que l'entreprise SENITA LOGISTICS est classée Seveso seuil haut et qu'elle a fait l'objet, en 2025, d'un changement d'exploitant, acté par arrêté préfectoral du 13 juin 2025, et d'une visite d'inspection du 21 novembre 2025 qui a donné lieu à des constats positifs, mais également à une mise en demeure pour la réalisation de travaux d'agrandissement sur son bassin de rétention. En 2025, l'exploitant a également déposé la notice de réexamen de son étude de dangers

En 2026, deux visites d'inspection sont prévues : l'une portera sur le réexamen de l'étude de dangers et l'autre sur les équipements sous pression.

Mme CARCOUËT s'enquiert de la date à laquelle l'instruction du réexamen de l'étude de dangers sera finalisée.

M. PASCAUD répond qu'elle est en cours d'instruction et que la finalisation de cette étude est attendue pour la fin du premier semestre 2026.

2. Présentation du bilan 2025 par l'exploitant

Monsieur le Responsable HSE indique que la société SENITA LOGISTICS désormais intégrée au Groupe DE SANGOSSE, opère avec une vision d'agriculture positive et durable. Ce groupe, majoritairement détenu par les salariés, génère un chiffre d'affaires de 480 millions d'euros et emploie 1 490 personnes à travers 44 filiales.

La société SENITA LOGISTICS SOLUTIONS, immatriculée en avril 2024, est une filiale à 100 % de DE SANGOSSES SAS, employant 44 salariés et générant un chiffre d'affaires de 12,2 millions d'euros en 2024-2025. Cette société se spécialise dans la logistique pour des tiers et gère cinq sites logistiques totalisant 40 000 m².

Le site de Saint-Symphorien, en activité depuis 1996, offre 3 000 m² de stockage pour la logistique extérieure, emploie trois salariés en CDI et réalise un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros.

Depuis la dernière CSS, l'entreprise a élaboré la notice de réexamen de l'étude de dangers, intégrant des modélisations des effets thermiques et toxiques. Un bilan carbone a également été réalisé. Les employés ont bénéficié de formations internes et externes, notamment en sécurité incendie.

Concernant les données générales, le tonnage préparé a atteint 7 600 tonnes, marquant une baisse de 22 %. La consommation d'eau a reculé de 10 %, tandis que la consommation d'électricité a augmenté de 4 %. La production d'électricité photovoltaïque a, elle, augmenté de 24 %, et les déchets industriels ont diminué de 22 %, sans production de déchets dangereux.

Dans le cadre du suivi du planning de gestion des Éléments Importants Pour la Sécurité

(EIPS), plus de 40 paramètres sont surveillés, ce qui a permis d'atteindre un taux de respect du planning de 90 %. Aucun accident n'est à déplorer sur le site, bien que deux incidents aient été recensés au niveau du groupe.

Un exercice de Plan d'Opération Interne (POI) s'est tenu le 18 juin 2025, simulant un déversement accidentel. Bien que le personnel ait montré une bonne connaissance des consignes, des améliorations dans la sensibilisation aux scénarii de déversement sont nécessaires.

En 2026, le programme de réduction des risques inclut la mise à jour de l'étude ATEX (Atmosphère Explosive) et plusieurs projets d'investissement, totalisant 80 000 euros pour la mise en conformité post-Lubrizol 2 et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les formations continueront à se concentrer sur le recyclage obligatoire.

Enfin, l'exploitant précise que s'agissant des travaux d'agrandissement du bassin de rétention, ils ont été programmés sur une période plus propice compte tenu de la météorologie pluvieuse et durant une période plutôt creuse en termes d'activités. Un porter à connaissance a été transmis afin de déclarer la typologie des interventions qui seront prochainement réalisées.

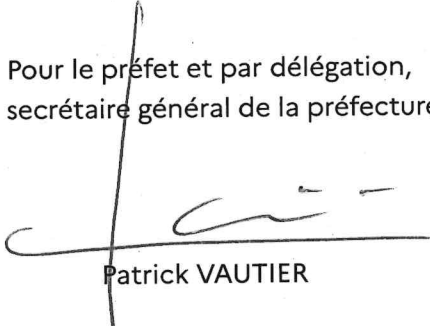
3. Questions diverses

Ce point n'appelle aucune remarque.

11 heures – Fin de la réunion

Niort, le 03 AOUT 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER